



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN**

Tenue le 3 février 2025 à 19 h 30 au Centre récréatif de Saint-Antoine-Abbé,  
à laquelle sont présents :

Madame la conseillère Lyne Mckenzie et Messieurs les conseillers Mark Blair, Simon Brennan, Nathaniel St-Pierre et Éric Payette, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Yves Métras.

Est absent : Monsieur le conseiller Marc-André Laberge

Madame Geneviève Carrière, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, est également présente.

**1. Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour**

Après avoir constaté qu'il y a quorum, chacun des membres du conseil attestant avoir été dûment convoqué par le greffier-trésorier de la Municipalité, le courrier électronique leur ayant été adressé faisant foi de la preuve que tous les membres du conseil l'ont été, le maire, Monsieur Yves Métras déclare la séance ouverte. Il est 19 h 30.

**015-02-2025 IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Nathaniel St-Pierre  
**APPUYÉ PAR** le conseiller Simon Brennan

**ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que déposé par le greffier-trésorier:

1. **Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption de procès-verbaux**
  - 2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 janvier 2025
3. **Période de questions**
4. **Greffe**
  - 4.1 Adoption du règlement de lotissement #275-4
5. **Ressources humaines**
  - 5.1 Rapport mensuel des activités dans l'administration
6. **Finances**
  - 6.1 Approbation des déboursés, comptes à payer et salaires
  - 6.2 Offre de service d'audit
  - 6.3 Nomination des personnes autorisées avec l'Agence du Revenu du Canada
7. **Sécurité publique**
  - 7.1 Procès-verbal de la rencontre du 21 janvier 2025 du Service incendie
8. **Transports et voirie**
  - 8.1 Rapport mensuel des activités du Service des travaux publics
  - 8.2 Résolution PAVL-PPA-CE
  - 8.3 Résolution PAVL-PPA-CE-2
9. **Hygiène du milieu**
10. **Urbanisme et environnement**
  - 10.1 Rapport mensuel des activités à l'urbanisme
  - 10.2 Offre de service Urbatek 2025
11. **Loisirs, culture et vie communautaire**
  - 11.1 Rapport mensuel des activités au niveau des loisirs et des communications
  - 11.2 Adoption du budget 2025 de OH HSL/Franklin
  - 11.3 Nomination d'un représentant au CA de l'OH HSL
12. **Développement économique**
13. **Correspondance**
14. **Divers**
15. **Période de questions**
16. **Levée de la séance**

ADOPTÉE

**2. Adoption de procès-verbaux :**

**2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 janvier 2025**

ATTENDU QU'une assemblée ordinaire du conseil municipal de Franklin a été tenue le lundi 6 janvier 2025;

ATTENDU QU'un procès-verbal a été rédigé à cette occasion;

ATTENDU QUE ce procès-verbal a été remis aux membres du conseil et qu'ils



attestent tous en avoir fait la lecture;  
**016-02-2025 EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Éric Payette et appuyé par le conseiller Simon Brennan  
**ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents**  
**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 6 janvier 2025, tel que présenté.

ADOPTÉE

### **3. Période de questions**

Avant de débuter cette première période de questions, monsieur le maire demande aux citoyens désireux de prendre la parole de se nommer en plus de préciser la rue sur laquelle ils habitent avant de poser leur question, afin que l'on puisse avoir le plaisir de savoir à qui l'on s'adresse, en plus de pouvoir effectuer les suivis auprès des citoyens, le cas échéant.

Monsieur le maire précise que tous les membres du conseil municipal sont toujours à l'écoute des citoyens qui posent des questions et qu'ils tentent d'y répondre de la façon la plus ouverte, respectueuse et diplomatique possible. En contrepartie, monsieur le maire mentionne que le conseil municipal s'attend à la même chose des citoyens lors des questions. En ce sens, le haussement de ton n'est pas toléré.

### **4. Greffe**

#### **4.1 Adoption du règlement de lotissement # 275-4**

**ATTENDU QUE** le conseil de la Municipalité de Franklin a adopté un règlement de lotissement 275;

**ATTENDU QUE** le conseil de la Municipalité de Franklin juge à propos de modifier le règlement de lotissement 275 afin de revoir les exceptions concernant les contributions pour parcs et espaces verts;

**ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1),** le conseil peut modifier son règlement de lotissement 275;

**ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 2 décembre 2024 et qu'un projet a été déposé et présenté lors de cette même séance;**

**017-02-2025 EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Mark Blair et appuyé par le conseiller Éric Payette

**ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents**

**D'ADOPTER** le règlement 275-4 modifiant le règlement de lotissement 275 afin de revoir les exceptions concernant les contributions pour parcs et espaces verts.

Le règlement a été imprimé pour les citoyens présents à la séance du conseil municipal et sera déposé en annexe du procès-verbal, en plus d'être publié sur le site Web de la Municipalité.

ADOPTÉE

### **5. Ressources humaines**

#### **5.1 Rapport mensuel des activités dans l'administration**

Le rapport mensuel des activités d'administration du mois de janvier 2025 est présenté au Conseil. Il y a dispense de lecture.

### **6. Finances**

#### **6.1 Approbation des déboursés, comptes à payer et salaires**

**018-02-2025 IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Lyne Mckenzie  
**APPUYÉ PAR** le conseiller Simon Brennan

**ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents**

**D'APPROUVER** la liste des déboursés du mois de janvier, au montant de **258 503,54\$**, que la liste des déboursés fasse partie intégrante du procès-verbal et qu'elle soit conservée dans un registre prévu à cet effet;

**D'APPROUVER** la liste des comptes à payer d'une somme de **230 583,96\$** déposée à la présente séance. Il y a dispense de lecture de cette liste;

**D'APPROUVER** les salaires des employés et élus municipaux totalisant



**42 775,24\$** pour la période du 22 décembre 2024 au 25 janvier 2025 inclusivement.

ADOPTÉE

#### **6.2 Offre de service d'audit**

**ATTENDU QU'il** y a lieu de nommer les auditeurs pour l'exercice financier 2024 de la municipalité de Franklin;

**ATTENDU** l'offre de services transmise le 10 janvier par la société de comptables LLG CPA Inc. à la municipalité de Franklin, aux fins d'effectuer l'audit des états financiers consolidés pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024 et autres travaux nécessaires s'y rattachant;

**019-02-2025 IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Mark Blair

**APPUYÉ PAR** la conseillère Lyne Mckenzie

**ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents**

**QUE** ce Conseil mandate la société de comptables LLG CPA Inc. pour effectuer l'audit des états financiers 2024, en respect de la soumission reçue au montant de 18 500 \$ plus taxes;

**QUE** madame Geneviève Carrière, directrice générale et greffière-trésorière par intérim puisse représenter la Municipalité de Franklin auprès de LLG CPA Inc.

ADOPTÉE

#### **6.3 Nomination des personnes autorisées avec l'Agence du Revenu du Canada**

**020-02-2025 IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Lyne Mckenzie

**APPUYÉ PAR** le conseiller Éric Payette

**ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents**

**QUE** le conseil de la municipalité de Franklin autorise les employés suivants pour toute communication avec l'Agence du Revenu du Canada:

- Geneviève Carrière
- Khadime Niang
- Guylaine Durocher

**DE supprimer la procuration des autres noms pouvant être reliés au compte de la municipalité.**

ADOPTÉE

### **7. Sécurité publique**

#### **7.1 Procès-verbal de la rencontre du 21 janvier 2025 du Service incendie**

Le procès-verbal de la rencontre du 21 janvier 2025 du Service incendie est présenté au Conseil. Il y a dispense de lecture.

### **8. Transports et voirie**

#### **8.1 Rapport mensuel des activités du Service des travaux publics**

Le rapport mensuel des activités du Service des travaux publics du mois de janvier 2025 est présenté au Conseil. Il y a dispense de lecture.

#### **8.2 PAVL-PPA-CE**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Franklin a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Franklin a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

**POUR CES MOTIFS,**

**021-02-2025 IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Mark Blair

**APPUYÉ PAR** le conseiller Simon Brennan

**ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents**

**QUE** le conseil de la municipalité de Franklin confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera



résiliée, et certifie que madame Geneviève Carrière, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, est dûment autorisée ou autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

ADOPTÉE

### **8.3 PAVL-PPA-CE-2**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Franklin a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 7 février 2025 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**ATTENDU QUE**, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;  
**POUR CES MOTIFS,**

**022-02-2025 II EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Lyne Mckenzie

**APPUYÉ PAR** le conseiller Mark Blair

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres du conseil présents

**QUE** le conseil de la municipalité de Franklin approuve les dépenses d'un montant de 21,253.00\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

### **9. Hygiène du milieu**

Aucun point.

### **10. Urbanisme et environnement**

#### **10.1 Rapport mensuel des activités à l'urbanisme**

Le rapport mensuel des activités liées à l'urbanisme du mois de janvier 2025 est présenté au Conseil. Il y a dispense de lecture.

#### **10.2 Offre de service 2025 – Urbatek**

**ATTENDU** qu'Urbatek offre le service de soutien en urbanisme, notamment pour l'émission de permis d'urbanisme et pour l'inspection municipale en bâtiment et en environnement;

**ATTENDU** la qualité du service offert par Urbatek depuis 2022 à la municipalité de Franklin;

**023-02-2025 II EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Lyne Mckenzie

**APPUYÉ PAR** le conseiller Nathaniel St-Pierre

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres du conseil présents :

**QUE** le conseil municipal accepte l'offre de services de la compagnie Urbatek pour ses services en urbanisme pour l'année 2025;

**QUE** le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, madame Geneviève Carrière, à signer ledit contrat afin de représenter la Municipalité.

ADOPTÉE



## 11. Loisirs, culture et vie communautaire

### 11.1 Rapport mensuel des activités au niveau des loisirs et des communications

Le rapport mensuel des activités liées aux loisirs et aux communications du mois de janvier 2025 est présenté au Conseil. Il y a dispense de lecture. Soulignons que plus de 500 personnes ont fréquenté le Centre récréatif et le parc Antoine-Labelle en janvier 2025.

### 11.2 Adoption du budget 2025 de OH HSL/Franklin

**ATTENDU QUE** l'Office d'Habitation du HSL a émis un rapport d'approbation pour le budget 2025, daté du 2 décembre 2024;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Lyne Mckenzie  
**APPUYÉ PAR** le conseiller Mark Blair

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres du conseil présents  
**D'APPROUVER** le rapport du budget 2025 de l'OH HSL/Franklin daté du 2 décembre 2024, tel que présenté.

ADOPTÉE

### 11.3 Nomination d'un représentant au CA de l'OH HSL/Franklin

**ATTENDU** l'échéance du mandat du conseiller M. Éric Payette le 31 décembre 2024 (réf. Résolution#382-11-2021) à titre de représentant de la municipalité de Franklin au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'Habitation;

**025-02-2025 IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Nathaniel St-Pierre  
**APPUYÉ PAR** le conseiller Simon Brennan

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres du conseil présents  
**QUE** le conseiller Éric Payette demeure le représentant au Conseil d'administration de L'OH du HSL, pour un mandat renouvelable d'un (1) an, s'échelonnant du 1er janvier au 31 décembre 2025.

ADOPTÉE

## 12. Développement économique

Aucun point.

## 13. Correspondance

Aucun point.

## 14. Divers

Aucun ajout.

## 15. Période de questions

Avant le début de cette deuxième période de questions, monsieur le maire demande aux citoyens désireux de prendre la parole de se nommer en plus de préciser la rue sur laquelle ils habitent avant de poser leur question, afin que l'on puisse avoir le plaisir de savoir à qui on s'adresse, en plus de pouvoir effectuer les suivis auprès des citoyens, le cas échéant.

Monsieur le maire précise que tous les membres du conseil municipal sont toujours à l'écoute des citoyens qui posent des questions et qu'ils tentent d'y répondre de la façon la plus ouverte, respectueuse et diplomatique possible. En contrepartie, monsieur le maire mentionne que le conseil municipal s'attend à la même chose des citoyens lors des questions. En ce sens, le haussement de ton n'est pas toléré.

## 16. Levée de la séance

**026-02-2025 IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Mark Blair  
**APPUYÉ PAR** le conseiller Simon Brennan

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres du conseil présents



QUE la séance soit levée. Il est 20 h 11.

ADOPTÉE

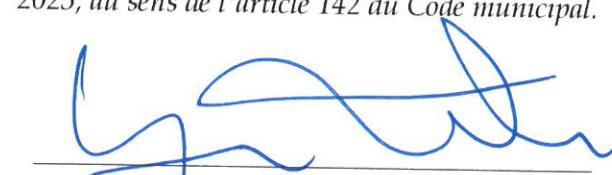
**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussigné, directeur général/greffier-trésorier de la Municipalité, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses ci-haut mentionnées et à être payées.



Madame Geneviève Carrière,  
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

*La signature par le Maire du présent procès-verbal équivaut à l'acceptation de toutes les résolutions de la séance du Conseil municipal de ce 3 février 2025, au sens de l'article 142 du Code municipal.*



Monsieur Yves Métras,  
Maire



Madame Geneviève Carrière,  
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim